



**CITÉ
INTERNATIONALE
UNIVERSITAIRE
DE PARIS**

Studios de musique
amplifiés

Conditions d'utilisation

Cité internationale | 17, boulevard Jourdan 75014 Paris

Fondation nationale reconnue d'utilité publique par décret du 6 juin 1925

HORAIRES D'OUVERTURE

Inscriptions et réservations

Du mardi au vendredi : 10 h - 23 h

Samedi et dimanche : 14 h - 20 h

Agent d'accueil

Samedi et dimanche : 10 h - 14 h



FRAIS D'INSCRIPTION ANNUELS OBLIGATOIRES (valables 12 mois)

13 € pour un individuel (solo/duo).

18 € pour un groupe (3 à 8 pers. max.).

MODALITÉS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION

Sur le site www.quickstudio.com par mail à studiosmusique@ciup.fr ou par téléphone :

01 58 40 83 14.

- Seules les demandes de réservation ou d'annulation formulées pendant les heures ouvrables seront prises en compte immédiatement.
- Toute demande doit être confirmée par le personnel des studios.
- Les studios peuvent être réservés deux semaines à l'avance maximum, excepté pour le tarif solo sur les créneaux du soir et du week-end (48 h à l'avance).
- Ils sont loués pour une durée minimum d'une heure et doivent être libérés à l'heure exacte où la réservation prend fin. Dans le cas contraire, l'heure entamée pourra être facturée.
- L'annulation d'une réservation doit être impérativement signalée 48 h en avance, en tenant compte des heures ouvrables du bureau. Au-delà de ce délai, l'intégralité du prix de la réservation reste due par l'utilisateur.
- Il est possible de réserver des créneaux fixes d'une semaine sur l'autre en achetant un forfait. Dans ce cas, les utilisateurs s'engagent à répéter toutes les semaines aux horaires correspondant aux créneaux choisis, et ce jusqu'à la fin de la saison en cours.
- L'annulation dans le cadre d'un créneau fixe est limitée à une par mois, sans pénalité, si le délai de 48 h est respecté. Au-delà, toute annulation supplémentaire sera décomptée.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

L'occupant s'engage à user des espaces mis à disposition conformément au droit et aux usages.

Aucune activité commerciale ne pourra être exercée et aucun enseignement ne pourra y être dispensé. La Cité internationale se réserve le droit d'exclure toute personne refusant de se soumettre à ces règles.

CHEQUE DE CAUTION

Un chèque de caution de 500 € (non encaissé) est demandé. La caution est destinée à couvrir d'éventuelles pertes et dégradations sur les équipements mis à disposition. Au choix de l'utilisateur, elle peut être conservée avec la fiche d'inscription (chèque restitué en fin d'année) ou restituée après chaque utilisation, étant précisé que dans ce cas, une nouvelle caution sera nécessairement réclamée avant toute nouvelle utilisation.

Les micros et câbles sont à demander au régisseur et à restituer en bon état en fin de répétition. Le régisseur est à disposition des utilisateurs pour toute demande relative aux branchements et réglages sonores.

Il est rappelé aux utilisateurs que leurs oreilles sont fragiles et qu'ils doivent veiller à ne pas dépasser les volumes sonores conseillés.

TARIFS 2022-2023 ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement d'une réservation s'effectue le jour même ou à l'avance en espèces, chèque ou CB.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Un forfait est nominatif et reste valable 12 mois à partir de la date d'achat.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

Pour plus de précisions sur la protection des données personnelles de la Cité internationale, nous vous invitons à consulter le site www.ciup.fr

Tarifs solo/duo (matériel de base inclus*)	Plein	Étudiant (sur justificatif)	Résident (sur présentation d'une attestation d'hébergement)
Tarif horaire	8,50 €/h	7 €/h	6 €/h
Forfait 15 h solo / duo	105 €	90 €	75 €
Forfait 30 h solo / duo	210 € (7 €/h)	180 € (6 €/h)	150 € (5 €/h)

Tarifs groupe (matériel de base inclus*)	Journée (avant 17h)	Soir et week-end
Tarif horaire	14 €/h	17 €/h
Forfait 10 h	130 € (soit 13 €/h)	160 € (soit 16 €/h)
Forfait 20 h	240 € (soit 12 €/h)	300 € (soit 15 €/h)
Forfait 30 h	330 € (soit 11 €/h)	420 € (soit 14 €/h)

*Inclus dans le tarif de la salle : système de diffusion, micros, câbles, amplis, batterie, piano

ÉTAT DES LIEUX

Le studio mis à disposition est réputé être en bon état, sauf indication contraire de la part de l'occupant avant le début de chaque utilisation.

Il est rappelé que l'espace de répétition est loué à d'autres musiciens en dehors des créneaux horaires de l'occupant. Dans ces conditions, il est demandé à l'occupant de signaler sans délai et dès l'entrée dans les lieux, dégradation de la salle de répétition. À défaut, la dégradation constatée par le groupe suivant sera présumée être imputable à l'occupant. La salle doit rester propre et bien rangée. **Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment, et strictement interdit de manger ou de boire à l'intérieur des salles. Le hall d'accueil est prévu à cet effet et devra être laissé propre.**

RESPONSABILITÉ-ASSURANCE

L'occupant sera responsable de tout dommage causé à la Cité internationale ou à un tiers, résultant de son activité, de ses équipements, de son personnel ou de toute autre personne dont elle répond. L'occupant devra réparer, dans les délais les plus brefs, tout dégât occasionné par elle.

Dès lors qu'il quitte les locaux en y laissant du matériel lui appartenant, l'occupant s'engage à

s'assurer lui-même de la fermeture des locaux mis à sa disposition.

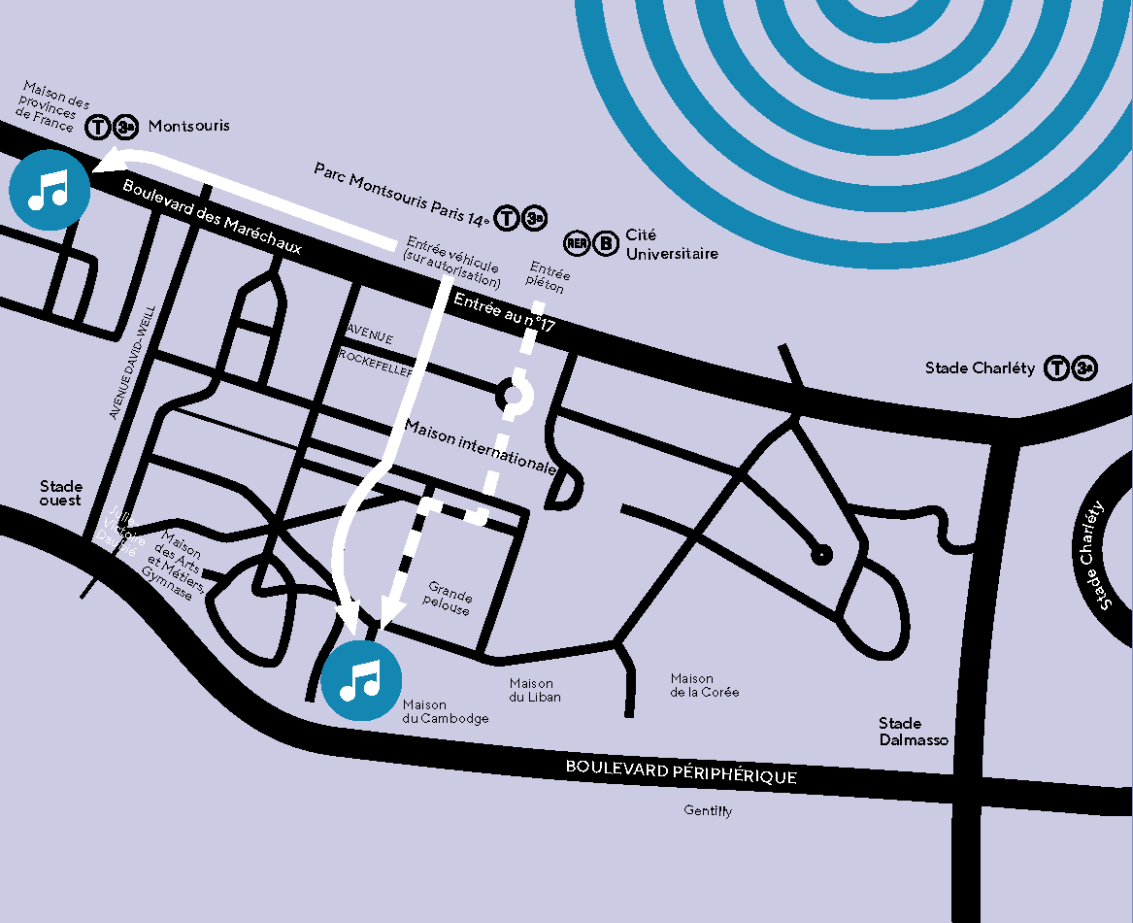
Au cas où la possibilité ne lui serait pas laissée d'assurer la fermeture des locaux mis à disposition, celui-ci ne devra laisser aucun matériel, objet ou vêtement sans surveillance. La Cité internationale décline toute responsabilité quant aux objets ou matériel laissés sans surveillance au sein des locaux mis à disposition.

L'occupant atteste avoir souscrit une assurance garantissant les risques ci-dessus mentionnés ainsi que les dommages subis par ses propres équipements.

FORCE MAJEURE

En cas d'impossibilité d'utiliser les espaces mis à disposition pour une cause qui n'est imputable à aucune des parties (telle que : acte de guerre, émeute, inondation, incendie, explosion, épidémie...), la réservation sera annulée de plein droit sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'une ou l'autre des parties.





LA CITÉ INTERNATIONALE S'IMPLIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT

**DES PRATIQUES ARTISTIQUES
DES ÉTUDIANTS PARISIENS ET DES MUSICIENS
PROFESSIONNELS ET AMATEURS.**

Elle leur propose des espaces
de répétition.

HORAIRES

Du mardi au vendredi :
10 h - 23 h
Samedi et dimanche :
14 h - 20 h

CONTACT

studiosmusique@ciup.fr
T 01 58 40 83 14

RÉSERVATION

www.quickstudio.com
www.ciup.fr/studios-musique

FRAIS D'INSCRIPTION

13 € pour les individuels
18 € pour les groupes
35 € pour les ensembles